



~~~~~

Date de convocation : 29 Mars 2024

Étaient présents : DEVILLERS Jean-Noël, HENRY Alexis, ZELLER Gilles, DÉCHAMBENOIT Adeline,  
JEANMOUGIN Guy, VERNIER Xavier, MAZEYRAT Alexandra, MONNOT Régis, HENRY Albert, JACQUOT Éric,  
Étaient Absents : SARAS Georges (Pouvoir à M. HENRY Alexis)

~~~~~

**Proposition de contrat avec l'entreprise AGF Abeilles Guêpes Frelons pour le traitement des nids de Frelons Asiatiques**

L'entreprise AGF propose un contrat pour le traitement des nids de Frelons Asiatiques afin d'assurer un tarif préférentiel et un délai d'intervention de maximum 48 h.

Pour toute intervention validée par la commune sur le secteur public ou privée une charge financière de 88 € incombera la commune.

Après lecture du contrat et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise la Maire à signer le contrat avec AGF

Votés : 9 POUR / 2 CONTRE / 0 ABSTENTIONS

**Prime pouvoir d'achat exceptionnelle au profit des agents.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE d'instaurer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2024,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document utile relatif à ce dossier.

Votés : 11 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTIONS

**Taux des taxes directes locales 2024**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas modifier les taux de la part communale des taxes directes locales. Les taux de références communales proposées seront fixés pour l'année 2024, comme suit :

Foncier bâti	30.02 %
Foncier non bâti	25.52 %
Taxe d'habitation	10.12 %

Votés : 11 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTIONS

**Compte de Gestion 2023 – Commune / Service EAU ASSAINISSEMENT**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **approuve** le compte de gestion 2023 du trésorier concernant la commune de POMOY et Service EAU-ASSAINISSEMENT, après avoir constaté que les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes à la comptabilité administrative.

Votés : 10 POUR / 1 CONTRE / 0 ABSTENTIONS

**Compte Administratif 2023 - Communal**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal **vote** le compte administratif exercice 2023, présenté par le 1<sup>er</sup> Adjoint, M. HENRY Alexis, lequel présente les résultats de clôture comme suit :

Investissement en excédent	- 43 905.95 €
Fonctionnement en excédent	+ 222 433.23 €
Un reste à réaliser en dépenses	30 000 €
Un reste à réaliser en recettes	6 332 €

« le Maire n'a pas assisté au vote du compte administratif »

Votés : 10 POUR / 1 CONTRE / 0 ABSTENTIONS

**Compte Administratif 2023 - Service EAU ASSAINISSEMENT**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote le compte administratif exercice 2023, présenté par le 1<sup>er</sup> Adjoint, M. HENRY Alexis, lequel présente les résultats de clôture comme suit :

Investissement en déficit	- 1 208.79 €
Fonctionnement en excédent	+ 21 627.42 €

« le Maire n'a pas assisté au vote du compte administratif »

Votés : 10 POUR / 1 CONTRE / 0 ABSTENTIONS

## Affectation du résultat 2023 - Commune

Résultat de l'investissement :

Résultat de l'exercice	- 47 036.04 €
Résultat antérieurs reportés	+ 3 130.09 €
<b>Soit un résultat à affecter de</b>	<b>+ 43 905.95 €</b>

Résultat de Fonctionnement :

Résultat de l'exercice	+ 32675.49 €
Part affectée à l'investissement exercice 2023	0.00
Résultat antérieurs reportés	+ 189 757.74 €
<b>Soit un résultat à affecter de</b>	<b>+ 222 433.23 €</b>

<b>Reste à réaliser</b>	<b>23 668.00 €</b>
-------------------------	--------------------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **décide** d'affecter, la somme de **67 573.95 €** au compte **RI 1068** : financement de la section d'investissement et de laisser le solde soit **154 859.28 €** au compte **FR 002** : réserve de la section de fonctionnement sur l'exercice 2024.

Votés : 10 POUR / 1 CONTRE / 0 ABSTENTIONS

## Affectation du résultat 2023 – Service EAU ASSINISSEMENT

Résultat de l'investissement :

Résultat de l'exercice	+ 8 780.50 €
Résultat antérieurs reportés	- 9 989.29 €
<b>Soit un résultat à affecter de</b>	<b>- 1 208.79 €</b>

Résultat de Fonctionnement :

Résultat de l'exercice	+ 17 825.63 €
Part affectée à l'investissement exercice 2022	- 9 989.29 €
Résultat antérieurs reportés	+ 13 791.09 €
<b>Soit un résultat à affecter de</b>	<b>+ 21 627.42 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **décide** d'affecter, la somme de **1 208.79 €** au compte **RI 1068** : financement de la section d'investissement et de laisser le solde soit **20 418.63 €** au compte **FR 002** : réserve de la section de fonctionnement sur l'exercice 2024.

Votés : 10 POUR / 1 CONTRE / 0 ABSTENTIONS

## Budget primitif 2024 - Communal

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré approuvent le budget primitif 2024 Communal comme suit :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	346 991.28 €	346 991.28 €
INVESTISSEMENT	128 225.35 €	128 225.35 €

Autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections

Votés : 10 POUR / 1 CONTRE / 0 ABSTENTIONS

## Budget primitif 2024 Service eau assainissement

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, approuvent le budget primitif 2024 Service EAU ASSAINISSEMENT comme suit :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	104 053.63 €	104 053.63 €
INVESTISSEMENT	24 516.79 €	24 516.79 €

Votés : 10 POUR / 1 CONTRE / 0 ABSTENTIONS

## Créances éteintes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'admission en créances éteintes de la somme de 151 Euros et autorise le Maire à établir le mandat correspondant

Votés : 0 POUR / 11 CONTRE / 0 ABSTENTIONS

~~~~~

Fait à Pomoy, le 16 Avril 2024.

Le Maire,

Jean-Noël DEVILLERS.

